

DELIBERATION BUDGET RECTIFICATIF N°2 2025

Relative à l'approbation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Considérant le vote du budget initial du CROUS de Poitiers lors de la réunion de son conseil d'administration du 11 décembre 2024 et le vote du budget rectificatif n°1 lors de la réunion de son conseil d'administration du 4 juillet 2025.

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 324,14 ETPT sous plafond et 3,55 ETPT hors plafond
- 37 723 376 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 15 086 032 € personnel
 - 16 397 044 € fonctionnement
 - 6 240 300 € investissement
- 36 452 442 € de crédits de paiement dont :
 - 15 086 032 € personnel
 - 17 493 000 € fonctionnement
 - 3 873 410 € investissement
- 34 618 434 € de prévisions de recettes
- - 1 834 008 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 848 908 € de variation de trésorerie
- 49 019 € de résultat patrimonial
- 1 420 077 € de capacité d'autofinancement
- - 2 127 969 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 26

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 6

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,
Emmanuel ROUX, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,
par délégation du Recteur de région
académique